

*Immigration—Loi*

**M. Berger:** C'est du même règlement dont nous parlons aujourd'hui, un règlement qui a été condamné à l'époque.

Le député devrait lire un discours que j'ai prononcé il y a quelques mois. J'ai parlé de l'un de mes prédécesseurs, M. Sam Jacobs, qui avait l'habitude de dire que si Jésus de Nazareth avait dû venir au Canada, Il n'aurait jamais été accepté à cause d'un tel système parce qu'Il n'aurait pas pu effectuer ce voyage d'une seule traite. Et Il se serait heurté à bien d'autres obstacles également.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Certains députés de ce côté-ci ont la très nette impression de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour interroger le dernier intervenant et de . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je tiens scrupuleusement compte de l'heure et j'ai donné au député au moins une minute et demie de plus.

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole pour parler du projet de loi C-84. Je voudrais exprimer quelques opinions qui, je l'espère, contribueront à éclairer ce débat. Je sais que cette question a donné lieu à des échanges animés de part et d'autre de la Chambre, mais je pense que nous pouvons nous mettre d'accord sur certaines questions et trouver un terrain d'entente.

De 1973 à 1979, j'ai été critique de l'immigration dans l'opposition. Le gouvernement d'alors avait présenté un Livre vert sur l'immigration et nous avons sillonné le pays pour connaître les opinions des Canadiens, lesquelles étaient, pour la plupart, semblables aux points de vue exprimés au cours de ce débat. Le gouvernement a ensuite déposé une loi qui continue à régir l'immigration au Canada.

A l'époque, même si nous avions des divergences d'opinion sur certains points, nous étions d'accord sur la plupart des dispositions de la loi relative à l'immigration. Les principes sur lesquels elle se fondait alors prévalent encore aujourd'hui. En premier lieu, le Canada a besoin de plus d'immigrants. Je crois que personne ici ne conteste ce fait.

Permettez-moi d'exprimer mon point de vue en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mon ministère se livre à des études et à des prévisions démographiques qu'il publie au nom du gouvernement. Tout observateur objectif constatera rapidement en les examinant que le Canada a beaucoup bénéficié de l'immigration. Je ne pense pas que nous pourrions décrire le Canada sans parler de l'immigration étant donné qu'elle en fait partie intégrante.

Du point de vue démographique, nous devons augmenter le nombre d'immigrants. Si nous comparons le taux de vieillissement de la population avec le taux de natalité, nous constatons aussitôt que nous devons accroître l'immigration et je pense que nous serons tous d'accord sur ce point.

Ensuite, nous serons tous d'accord sur le fait que le Canada a toujours accepté des réfugiés et qu'il doit continuer à le faire. Il est bien important de ne pas l'oublier. Malgré son intensité, le débat d'aujourd'hui n'a pas pour but de remettre en question l'accueil des réfugiés. Il s'agit plutôt de savoir dans quelles conditions nous devons accepter les réfugiés.

En troisième lieu, chaque pays, quelle que soit sa générosité vis-à-vis des immigrants, a, en tant que pays souverain, le droit et l'obligation d'imposer des conditions légales et réglementaires pour l'immigration. Cela va de pair avec la souveraineté d'un pays. Certains Canadiens estiment que le Canada n'est plus vraiment en mesure de contrôler la façon dont les gens entrent au pays et c'est là la raison fondamentale des initiatives du gouvernement.

J'espère que tous les partis à la Chambre seront d'accord sur ces trois points. Si c'est le cas, voyons un peu ce qu'il en est.

En toute franchise, j'ai été plus attristé que choqué par les paroles utilisées par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) pour décrire mon ami et collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Il est déplacé de la part d'un député d'en traiter un autre de barbare, que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur.

Je ne pense pas révéler de secrets du Cabinet en disant que je sais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a toujours dit que nous avons besoin d'immigrants. Il est tout à fait inadmissible de le traiter comme l'a fait le député de Winnipeg—Fort Garry.

A la page 8005 du *hansard* d'hier, le député fait allusion au fait que le ministre est peut-être même raciste car il veut accepter les immigrants en appliquant le critère suivant:

Ils veulent décider si c'est la couleur de leur peau ou de leurs cheveux, ou encore leur religion qui déterminera s'ils sont des réfugiés de bonne foi.

Les observateurs les plus objectifs diront qu'en utilisant ce genre de propos, on accuse quelqu'un de tendances racistes. C'est tout à fait déplacé, tant à la Chambre que dans ce débat. Je suis vraiment désolé d'entendre quelqu'un traiter de cette façon mon ami et collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Si les principes dont j'ai parlé s'appliquent, il est intéressant de signaler ce qui s'est passé dans le domaine de l'immigration depuis 10 ans. En 1978, le Canada a accordé le statut de résident permanent à 913 immigrants, tant des réfugiés que des personnes catégories désignées. La loi a été modifiée à l'époque et il faut donc en tenir compte.

Je n'essaie pas d'être sectaire car la tendance s'est maintenue après notre défaite en 1980, mais en 1979, le gouvernement a dit qu'il accepterait un plus grand nombre de réfugiés arrivés d'Asie du Sud-Est par bateau et nous avons demandé à des groupes religieux, des ONG et autres, de collaborer. Leurs efforts ont dépassé toutes nos espérances, conformément à la meilleure tradition canadienne. Cette année-là, nous avons accueilli 27 528 réfugiés.